

## SEANCE DU JEUDI 31 JUILLET 2025

### **ORDRE DU JOUR : (\* soumis à délibération)**

Nomination du secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance du 6 juin 2025

\* - Travaux rénovation énergétique et mise en accessibilité Mairie : Sollicitation fonds de concours auprès de la communauté de communes

\* - Travaux de rénovation énergétique Mairie : validation du nouveau plan de financement mis à jour suite aux subventions accordées

\* - Aveyron Ingénierie : validation des nouveaux statuts

\* - SIAEP – Adhésion de la commune de Saint Izaire

\* - SIAEP – Adhésion de la commune de Montfranc

- Décisions du Maire prise en application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités portant sur les délégations du conseil municipal transférées au Maire

Informations

Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Le Maire

Thierry ARNAL

PJ : PV du 6 juin 2025 – pouvoir – nouveaux statuts d’Aveyron Ingénierie – nouveau plan de financement sur rénovation énergétique et accessibilité de la Mairie

Nomination du secrétaire de séance : ***Anne-Hélène SCHNEIDER à l'unanimité des membres présents***

Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2025 : ***à l'unanimité des membres présents***

**Séance du JEUDI 31 JUILLET 2025**

-----  
Nombre de membres afférents au conseil municipal ..... 11  
en exercice ..... 11  
qui ont pris part à la délibération ..... 11

Date de la convocation : 15 juillet 2025

-----  
L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; à la salle des fêtes conformément à l'article L2121-7 du CGCL et en raison des travaux de la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry ARNAL

**Présents :** ARNAL Thierry, BOUDENE Evelyne, SCHNEIDER Anne-Hélène, SUAU Béatrice, POIRIER Alain, ROUQUETTE Thierry, BORIES Michèle, POUTHOMIS Laurent, BORIES Jean-Paul, ROUQUAYROL Michel

**Excusés :** MEJANE Philippe

**Pouvoirs :** de Philippe MEJANE à Evelyne BOUDENE

**Secrétaire de séance :** Anne-Hélène SCHNEIDER

-----  
**Délibération n°20250731DEL01 – Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie : Fonds de concours de la Communauté de communes St Affrique-Roquefort-7Vallons (CCSTAR7V)**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a déposé un dossier de demande d'aide financière auprès de la CCSTAR7V au titre du fonds de concours 2025 et ce, à hauteur de 50 000€ soit 11.30% du montant estimatif des travaux.

Lors de la réunion du bureau des Maire du 29 juillet 2025, le Président de la Communauté de communes a informé les maires que les crédits alloués au fonds de concours ont été fortement réduits et qu'ils ne couvrent pas toutes les demandes des communes.

Le projet de la commune n'a pas été retenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **PREND** acte de la décision de la Communauté de communes

- **PROPOSE** que le fonds de concours soit pérennisé au moment du budget intercommunal afin que les communes puissent anticiper le financement de leur projet

*Les élus s'interrogent sur la nature du fonds de concours et sur les conditions d'attribution.*

-----  
**Délibération n°20250731DEL02 – Rénovation énergétique et aménagement de la Mairie : Mise à jour du plan de financement à la suite de l'attribution du Fonds Vert**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au vu des nouveaux montants des subventions accordés par l'Etat au titre du fonds vert sur la partie rénovation énergétique et aménagement de la Mairie, il y a lieu de mettre à jour le plan de financement comme présenté en annexe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **ACCEPTE** le nouveau plan de financement tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Porteur de projet : COMMUNE DE PLAISANCE

Intitulé du projet : RENOVATION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT INTERIEUR DU BÂTIMENT DE MAIRIE

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire			Montant (HT)
<b>Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage</b>				30 584,11 €
MOE	SCP Rouquette et Vidal			26 344,11 €
AMO	PNR des Grands Causses			740,00 €
SPS	Bureau Véritas			3 500,00 €
<b>Etudes</b>				
<b>Travaux</b>				229 079,22 €
Lot 3 : Menuiserie				52 367,96 €
Lot 4 : Plâtrerie - Carrelage - Isolation intérieure				5 668,33 €
Lot 6 : Électricité				19 209,85 €
Lot 7 : Chauffage				34 355,10 €
Lot 8 : Peinture				16 228,00 €
Lot 9 : Revêtements				3 496,40 €
Lot 10 : ITE				97 753,58 €
<b>Équipements</b>				
<b>Frais annexes</b>				
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>				<b>259 663,33 €</b>
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur		acquis	34 067,00 €	13,12%
autre mesure Fonds Vert				0,00%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil départemental		acquis	72 606,00 €	
Conseil régional	Les aides régionales sont plafonnées en fonction de leur nature. En conséquence le % est difficile à calculer	sollicité		55541,00
EPCI		acquis	0,00 €	0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>			<b>106 673,00 €</b>	
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
Part de la collectivité	Fonds propres		152 990,33 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			152 990,33 €	58,92%
	<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>		<b>259 663,33 €</b>	

Alain POIRIER, membre de la commission des finances informe que notre dossier de demande de subvention auprès de la Région ne sera instruit qu'en 2026.

Jean-Paul BORIES fait un point sur les travaux supplémentaires tels que la pose d'une fenêtre de toit et les travaux en moins comme le remplacement des voliges sous la couverture.

#### Délibération n°20250731DEL03 – Aveyron Ingénierie : nouveaux statuts

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5511-1

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée générale extraordinaire le 5 novembre 2024 ci-annexés

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, et notamment sur les points suivants :

- simplifications administratives avec les adhérents
- composition du Conseil d'Administration

- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur de l'Agence
- Commissions de travail thématiques entre élus

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de la commune de Plaisance à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **APPROUVE** les statuts de l'agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

*Il est rappelé que Aveyron Ingénierie apporte une assistance administrative sur les dossiers de la commune.*

---

**Délibération n°20250731DEL04 – Adhésion de la commune de Montfranc au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Montfranc demande une adhésion supplémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Il rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Il rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Montfranc a délibéré favorablement le 5 juin 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ; **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

**DECIDE :**

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de Montfranc.
- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.

---

**Délibération n°20250731DEL05 – Adhésion complémentaire de la commune de Saint-Izaire au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Saint-Izaire demande une adhésion complémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Il précise qu'actuellement la Commune adhère pour une partie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, à savoir : Salelles, Le Puech, Le Coudol, Fontanilles, Les Canacs, Les Roques, Le Pigné, Rollendes et Solages.

Il rajoute que la Commune adhère au SMAEP Ségala-Levzou pour les lieudits : Sarrettes, Mas de Cadenas, Mas de Len, Mas de Gascuel et Janolles ;

Il rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Il rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Izaire a délibéré favorablement le 2 mai 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ; **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

**DECIDE :**

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la partie complémentaire de la Commune de Saint-Izaire (non adhérente au SMAEP Ségala Levézou).
- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.

*Jean-Paul BORIES résume la visite du SIAEP avec un prestataire qui pourrait reprendre la gestion de l'assainissement.*

*Le SIAEP s'occuperait de l'entretien courant des stations d'épuration et des réseaux et sous traiterait les autres travaux.*

*Alain POIRIER demande quelle solution a été décidée pour le contentieux avec SUEZ.*

*Jean-Paul BORIES confirme que le SIAEP reprendra le contentieux à sa charge mais qu'à ce jour il leur faut trouver les conditions financières et juridiques de cette reprise.*

*Il explique qu'en 2026, les montants de l'assainissement augmentent.*

**Questions diverses**

**- Réunion sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :** *Ce service a été transféré au Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRCG)*

*Le Parc organise depuis cette année sur le territoire des visites de contrôle sur les systèmes d'assainissement non collectif mis en place chez les particuliers. Ces visites doivent avoir lieu tous les huit ans.*

*Des élus s'interrogent sur le montant des prestations du SPANC et demandent des précisions.*

**- Réunion à Millau pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement des ombrières photovoltaïques.**

*Anne-Hélène SCHNEIDER résume la réunion qui s'est tenue le 24 juillet dans les locaux du Parc.*

*Cet appel à été lancé début mars 2025. Une étude de faisabilité a répertorié une trentaine de sites sur le territoire du Parc dont Plaisance.*

*Avant la recherche d'un tiers investisseur, il y a lieu de confirmer la faisabilité sur 7 lieux situés en zone inondable et nécessitant une étude hydraulique.*

*L'étude technico-économique a démontré que le Taux d'Autoconsommation Communale patrimoniale (TACp) et le Taux d'Autoconsommation Collective (TAC) qui représente le surplus de production électrique par l'installation, doivent atteindre 70% du TAC total.*

*Le PNRCG demande que chaque commune se positionne par délibération sur la poursuite du projet en investissement propre ou en tiers investisseur.*

Fait et délibéré le 31 juillet 2025

**Délibération n°20250731DEL01 – Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie : Fonds de concours de la Communauté de communes St Affrique-Roquefort-7Vallons (CCSTAR7V)**

**Délibération n°20250731DEL02 – Rénovation énergétique et aménagement de la Mairie : Mise à jour du plan de financement à la suite de l'attribution du Fonds Vert**

**Délibération n°20250731DEL03 – Aveyron Ingénierie : nouveaux statuts**

**Délibération n°20250731DEL04 – Adhésion de la commune de Montfranc au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau.**

**Délibération n°20250731DEL05 – Adhésion complémentaire de la commune de Saint-Izaire au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau.**

Observations des conseillers municipaux :

Arrêté par les membres présents le

Signature de l'exécutif

Signature du secrétaire de séance